

Conditions générales de Prestation de services - ECOLE HOME

- Particuliers

Version en vigueur au 28 Septembre 2026

LE CLIENT RECONNAÎT EXPRESSÉMENT AVOIR PRÉALABLEMENT PRIS CONNAISSANCE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, DU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LEURS ANNEXES et DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR AVANT TOUTE SIGNATURE, ET LES AVOIR ACCEPTÉES SANS RÉSERVE. LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION EMPORTE AUTOMATIQUEMENT L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR LE CLIENT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DANS LA VERSION IDENTIFIÉE PAR SA DATE AU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE, QU'IL DÉCLARE AVOIR CONSULTÉE ET ACCEPTÉE AVANT SA SIGNATURE.

Les présentes conditions générales (les « CGS ») s'appliquent aux prestations de la société **ÉCOLE H.O.M.E**, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, siège social 5 allée de Tourny, 33000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 930 287 164, établissement principal SIRET 930 287 164 00014, représentée par Madame Maïlys Dorn, présidente. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331686933 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Téléphone : 05 54 54 61 82. Courriel : home@ecole-home.com.

Elles s'appliquent aux personnes physiques qui souscrivent une action de formation à titre individuel, que la formation soit financée par elles-mêmes ou, en tout ou partie, par un financeur public ou mutualisé.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes conditions générales, les termes suivants ont la définition ci-après mentionnée, d'autres termes pouvant par ailleurs être définis dans les présentes conditions générales et/ou ses annexes.

« **Société** » : la société ÉCOLE H.O.M.E, identifiée en tête des présentes.

« **Client** » : la personne physique qui souscrit une Formation pour la suivre elle-même. Il est désigné « Bénéficiaire » ou « stagiaire » dans le contrat de formation professionnelle.

« **Client finançant sa Formation** » : le Client qui entreprend une Formation à titre individuel et à ses frais, au sens de l'article L.6353-3 du code du travail.

« **Client bénéficiant d'un financement public** » : le Client dont tout ou partie du Prix est pris en charge par un financeur public ou mutualisé.

« **Contrat** » : l'ensemble formé par le contrat de formation professionnelle et ses annexes, les présentes CGS, le règlement intérieur, la Charte d'engagement lorsqu'elle s'applique, et le cas échéant le devis.

« **Charte d'engagement** » : le document propre aux programmes HOMER NINJA® et HOMER PRO®, annexé au contrat de formation professionnelle, précisant les droits et engagements réciproques spécifiques à ces programmes — notamment la participation active du Client, l'entraide et les corrections croisées entre pairs, son indépendance professionnelle et la valeur du partage au sein du groupe — étant précisé que les conditions de la Formation elle-même (contenu, prix, résiliation, rétractation) demeurent régies par le contrat de formation professionnelle et les présentes CGS, qui prévalent sur la Charte en cas de contradiction sur ces points.

« **Formation** » : l'action de formation souscrite, telle que décrite au contrat de formation professionnelle et à son programme détaillé.

« **Services** » : les prestations réalisées par la Société au bénéfice du Client.

« **Commande** » : la demande de Services formalisée selon le processus prévu à l'article 5.

« **Bon de commande** » : le document adressé par la Société au Client finançant sa Formation, à l'issue du délai de rétractation, lui permettant de régler en ligne les Services souscrits.

« **Devis** » : le document remis par la Société au Client bénéficiant d'un financement public, par lequel est matérialisée la demande de Services.

« **Prix** » : la somme totale due au titre de la Formation souscrite, telle que fixée au contrat de formation professionnelle.

« **Site** » ou « **Site Internet** » : les sites internet <https://ecole-home.com> et <https://optimisemonespace.com>, à partir desquels la Société présente et propose ses Services.

« **Plateforme** » : la plateforme d'apprentissage en ligne dont la Société est propriétaire ou licenciée, donnant accès aux Formations.

« **Compte Utilisateur** » : l'espace personnel du Client sur la Plateforme, accessible au moyen de ses Identifiants de connexion.

« **Identifiants de connexion** » : l'identifiant et le mot de passe personnels et confidentiels du Client.

« **Groupe Privé** » : les groupes de discussion hébergés par des services tiers auxquels le Client peut accéder selon la Formation souscrite.

« **Supports pédagogiques** » : l'ensemble des ressources, quel qu'en soit le support, mises à disposition du Client pour les besoins de la Formation.

« **Travaux** » : les projets, dossiers et productions réalisés par le Client dans le cadre d'une Formation.

« **Informations confidentielles** » : toutes les informations échangées entre les Parties dans le cadre ou pour les besoins de la Formation, quels qu'en soient le support et le mode de communication.

« **OPTIMISE MON ESPACE** » : la société OPTIMISE MON ESPACE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, siège social 5 allée de Tourny, 33000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 849 616 230.

« **Pack SketchUp** » : le produit optionnel et distinct des Formations, comprenant une formation e-learning et une licence logicielle d'une durée de douze (12) mois, proposé en partenariat avec la société SARL ADEBEO (24 AVENUE JOANNES MASSET, 69009 LYON, SIRET 52003751600041), qui en assure l'exécution technique et l'envoi des accès.

« **Partie** » ou « **Parties** » : la Société et le Client.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes CGS ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Société offre et réalise les Services pour le compte du Client.

ARTICLE 3 – APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGS

Le règlement intérieur et, le cas échéant, la Charte d'engagement sont remis au Client avant la signature du contrat de formation professionnelle, dans la version identifiée par sa date. Le Client en conserve un exemplaire.

Les présentes CGS sont mises à disposition sur le Site à l'adresse <https://ecole-home.com/conditions-generales/>, sous la forme de fichiers datés, téléchargeables et non modifiables. La politique de protection des données est accessible depuis cette même page, sous la forme de fichiers datés, téléchargeables et non modifiables. La version applicable au Contrat est celle identifiée par sa date au Contrat de formation professionnelle ; le Client déclare l'avoir consultée et acceptée avant sa signature. Chaque version demeure accessible à sa propre adresse, y compris après son remplacement.

En cas de contradiction entre ces documents, l'ordre de prévalence est le suivant :

1. Le contrat de formation professionnelle et ses annexes, pour l'intitulé, les objectifs, le programme, la durée, la période de réalisation, les modalités d'évaluation, le prix, l'échéancier de paiement et les conditions financières en cas de cessation anticipée ou d'abandon ;
2. Les présentes CGS, pour toute autre stipulation ;

3. Le règlement intérieur, pour la santé, la sécurité et la discipline ;
4. La Charte d'engagement, pour les seuls programmes HOMER NINJA® et HOMER PRO® et dans les limites qu'elle fixe elle-même ;
5. Le devis, le cas échéant.

Les CGS sont rédigées en français, seule version faisant foi.

ARTICLE 4 - ACCÈS ET CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES

4.1 Étendue et durée des accès

L'accès du Client est limité aux seules Formations souscrites. Les durées d'accompagnement pédagogique et d'accès à la Plateforme figurent au contrat de formation professionnelle et sont rappelées ci-après.

Le jour de son entrée en Formation, le Client reçoit un email à l'adresse qu'il aura renseignée comportant un lien et un code d'accès lui permettant d'accéder à son Compte Utilisateur et au Groupe Privé, le cas échéant. Ce Compte Utilisateur individuel lui permet d'accéder aux Services et à la Plateforme.

L'accès aux Formations et aux Supports Pédagogiques a une durée variable, selon le programme de Formation souscrit par le Client :

- **Formation Méthode HOME®** - À compter du début de la formation, le Client bénéficie de sept (7) ou dix (10) mois d'accompagnement pédagogique selon la formule souscrite (la formule de sept mois pouvant faire l'objet d'extension gracieuse jusqu'à dix (10) mois) et d'un accès à la Plateforme et son contenu pendant une durée de trente-six (36) mois.
- **Formation Méthode H.O.M.E Accélération** - À compter du début de la formation, le Client bénéficie de trois (3) à douze (12) mois d'accompagnement pédagogique et d'un accès à la Plateforme et son contenu pendant une durée de douze (12) mois.
- **Formation Méthode H.O.M.E® - Projet supplémentaire** - À compter du début de la formation, le Client bénéficie douze (12) mois d'accompagnement pédagogique et d'un accès à la Plateforme et son contenu pendant cette même durée.
- **Formation HOMER NINJA®** : À compter du début de la formation, le Client bénéficie de douze (12) mois d'accompagnement pédagogique et d'accès à la Plateforme et son contenu. Dans l'hypothèse où le Client souscrit à un pack incluant les Formations HOMER NINJA® et HOMER PRO® : les accès à la Formation HOMER NINJA® sont prolongés jusqu'à la date de fin de la formation de HOMER PRO®.
- **Formation HOMER PRO®** : À compter du début de la formation, le Client bénéficie de douze (12) mois d'accompagnement pédagogique et d'accès à la Plateforme et son contenu.
- **Prolongation d'une Formation** - À compter du début de la formation, le Client bénéficie un (1), quatre (4) ou douze (12) mois d'accompagnement pédagogique (en fonction de son choix) et d'un accès à la Plateforme et son contenu pendant cette même durée.

4.2 Identifiants de connexion

Les identifiants de connexion sont personnels, confidentiels et incessibles. Ils sont exclusivement réservés à l'usage du Client nommément désigné et ne peuvent être communiqués à des tiers ni réutilisés par une personne autre que le Client. Le Client informe la Société sans délai, à l'adresse home@ecole-home.com, de toute perte, vol ou utilisation non autorisée, en indiquant l'objet de sa demande, ses nom et prénom et l'adresse électronique utilisée lors de l'inscription, afin d'en permettre la réinitialisation. Tout manquement à la présente clause engage la responsabilité du Client.

4.3 Groupes privés

L'accès à un Groupe Privé suppose que le Client dispose d'un compte auprès du service tiers concerné et en respecte les conditions d'utilisation. La création d'un tel compte relève d'une relation contractuelle distincte avec l'éditeur du service, susceptible d'impliquer des transferts de données hors de l'Union européenne sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle. Les documents et échanges publiés dans un Groupe Privé sont accessibles à l'ensemble de ses membres.

4.4 Disponibilité

La Plateforme est accessible en continu, sous réserve des interruptions nécessaires à la maintenance, des cas de force majeure et des suspensions consécutives à une utilisation non conforme, à un signalement reçu au titre de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 ou à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative. Les interruptions planifiées font l'objet d'une information préalable et ne donnent pas lieu à indemnité.

Lorsqu'une interruption non planifiée imputable à la Société ou à ses prestataires techniques excède quarante-huit heures consécutives, la durée d'accompagnement et la durée d'accès sont prorogées d'une durée équivalente. Il en va de même de la durée d'une suspension pour défaut de paiement.

ARTICLE 5 - COMMANDE

Toute Commande est passée par le Client selon les modalités indiquées au présent article.

Le Client dispose de la faculté de s'inscrire à une ou plusieurs Formations.

5.1. Processus de commande d'une Formation par un Client finançant sa Formation

Le processus de Commande est le suivant :

- Transmission par le Client du formulaire de contact dûment complété ;
- Le cas échéant, entretien téléphonique d'orientation, organisé avec l'accord préalable du Client ;
- Détermination de la date d'entrée en formation. L'entrée en formation peut intervenir à tout moment de l'année, sous réserve du respect des formalités administratives et légales dont le questionnaire pré-formation ou le délai de rétractation, par exemple ;
- Transmission par la Société du Contrat au Client pour signature, via un processus de signature électronique. Le Client doit s'assurer que tous les éléments sont conformes à sa demande, avant signature ;
- A l'issue du délai de rétractation, envoi par la Société au Client Finançant sa Formation, d'un bon de commande lui permettant de régler en ligne les Services souscrits ;
- Confirmation de la commande : réception par le Client d'un email de validation de la Commande comportant un récapitulatif du détail de la Commande et confirmant l'inscription aux Formations sélectionnées.
- Dans le cas d'une inscription en ligne, la signature électronique du Contrat peut intervenir immédiatement. Aucun moyen de paiement n'est toutefois enregistré ni débité avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours. Le bon de commande permettant le règlement n'est adressé au Client qu'à l'issue de ce délai.

5.2. Processus de commande d'une Formation par un Client bénéficiant d'un Financement Public :

Le processus de Commande est le suivant :

- Transmission par le Client du Formulaire de contact dûment complété ;
- Organisation, si nécessaire d'un rendez-vous téléphonique d'orientation par la Société ;
- Détermination de la date d'entrée en Formation. L'entrée en formation peut intervenir à tout moment de l'année, sous réserve du respect des formalités administratives et légales dont le questionnaire pré-formation, par exemple.
- Transmission par la Société du Contrat et du Devis au Client pour signature, via un processus de signature électronique. Le Client doit s'assurer que tous les éléments sont conformes à sa demande, avant signature ;
- Confirmation de la Commande : réception par le Client d'un email de validation de la Commande comportant un récapitulatif du détail de la Commande et confirmant l'inscription aux Formations sélectionnées.

- Entrée en formation puis règlement par l'organisme de financement public (selon ses modalités).

ARTICLE 6 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le Contrat étant conclu à distance, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature du Contrat, conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation.

Ce délai de quatorze jours est plus favorable que celui de dix (10) jours prévu à l'article L.6353-5 du code du travail, qui demeure applicable comme plancher. Il est d'ordre public : le Client ne peut en aucun cas y renoncer.

Conformément à l'article L.6353-6 du code du travail, aucune somme (ni acompte, ni mensualité) ne peut être exigée ni encaissée par la Société avant l'expiration stricte de ce délai de quatorze (14) jours.

Le Client exerce son droit de rétractation au moyen du formulaire type joint au contrat de formation professionnelle, ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter : courriel à home@ecole-home.com, courrier adressé au siège social, ou utilisation de la fonctionnalité prévue ci-après. L'usage de la lettre recommandée n'est pas obligatoire.

Fonctionnalité de rétractation en ligne. Conformément à l'article L.221-21 du code de la consommation, le Contrat étant conclu à distance au moyen d'une interface en ligne, la Société met gratuitement à la disposition du Client une fonctionnalité lui permettant d'exercer son droit de rétractation en ligne, accessible de façon facile, directe et permanente pendant toute la durée du délai. Son existence et son emplacement sont indiqués au contrat de formation professionnelle ainsi que dans le courriel par lequel le Contrat est transmis au Client pour signature. La Société adresse au Client, sur support durable, un accusé de réception de sa rétractation.

L'accès à la Plateforme et le démarrage effectif de l'action de formation n'interviendront qu'à l'issue de ce délai légal de rétractation.

Le Client bénéficiant d'un financement public qui a conclu le Contrat à distance en qualité de consommateur dispose du même délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la signature du Contrat, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation.

ARTICLE 7 – CONDITION DE REGLEMENT

7.1 Prix

Le prix des Services est celui en vigueur le jour de la passation de la commande.

Le prix est exprimé en euros, net de taxe, la Société bénéficiant de l'exonération de TVA prévue à l'article 261, 4-4° a du Code général des impôts. Aucune TVA ne s'ajoute au prix affiché.

7.2 Modalités de paiement

Le Client peut régler sa Commande par Carte bleue, Visa ou Mastercard, virement bancaire, ou PayPal.

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par un prestataire tiers de paiement, aujourd'hui la société Stripe, en charge de la sécurisation des données et notamment de leur cryptage et dont les certifications sont détaillées ci-après <https://docs.stripe.com/security?locale=fr-FR>. Les données bancaires ne sont pas communiquées à la Société. En cas de changement de prestataire de paiement, la Société sélectionnera un prestataire présentant un niveau de sécurité à tout le moins équivalent.

7.3 Délais de paiement

La Société ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le Prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Services.

Le défaut de règlement d'une échéance à la date prévue au contrat de formation professionnelle peut entraîner, dans les conditions de l'article 7.4, la suspension de l'exécution par la Société de l'ensemble de ses obligations à l'égard du Client.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité des seules échéances échues et non réglées, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Les échéances non encore échues demeurent payables aux dates prévues au contrat de formation professionnelle, conformément à l'article L.6353-6 du code du travail.

7.3.1 Délai de règlement pour les Clients finançant leur Formation

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, un acompte représentant au maximum 30 % du prix total de la formation est exigible uniquement à l'issue du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours.

Le solde du Prix est payable au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. L'échelonnement des paiements est strictement proportionné à la durée officielle de la formation souscrite, de sorte qu'aucun encaissement n'intervienne postérieurement à la fin de l'action de formation. Les conditions et l'échéancier de paiement sont fixés en détail dans le contrat de formation conclu avec le Client.

7.3.2 Délai de règlement pour les Clients bénéficiant d'un financement public

Le prix est payable dans les délais prévus par l'organisme de financement public.

7.4 Pénalités de retard

En cas de défaut de paiement d'une échéance, la Société adresse au Client une mise en demeure par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception. Les intérêts au taux légal courent à compter de la réception de cette mise en demeure, conformément à l'article 1231-6 du Code civil.

À défaut de régularisation dans un délai de huit (8) jours suivant la réception de la mise en demeure, la Société peut suspendre l'accès à la Plateforme et aux Formations jusqu'au complet paiement des sommes dues. La durée de l'accompagnement pédagogique est prorogée d'une durée équivalente à celle de la suspension.

ARTICLE 8 – PACK SKETCHUP

Le Client peut souscrire, en complément d'une Formation, le Pack SketchUp tel que défini à l'article 1. Ce produit ne constitue pas une action de formation au sens du code du travail et n'entre pas dans le champ de la « Formation » définie aux présentes CGS.

Prix et TVA. Son prix est facturé par la Société en son nom et pour son propre compte, TVA au taux en vigueur incluse ; il ne bénéficie pas de l'exonération de TVA mentionnée à l'article 7.1 des présentes, applicable aux seules Formations. Il est réglé selon les mêmes modalités que l'acompte de la Formation.

Droit de rétractation. Le Client dispose, à compter de la souscription du Pack SketchUp, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires, conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation. La Société ne transmet à Adébeo les coordonnées nécessaires à l'activation de la licence et de la formation e-learning qu'à l'expiration de ce délai, sauf accord préalable exprès du Client pour une exécution immédiate et renoncement exprès à son droit de rétractation, confirmés par la Société sur support durable, conformément aux articles L.221-13 et L.221-28 13° du même code. En cas d'exercice du droit de rétractation dans ce délai, la Société rembourse le Client dans les conditions et délais prévus à l'article L.221-24 du code de la consommation.

Sous-traitance et données personnelles. La Société transmet à Adébeo les coordonnées du Client nécessaires à l'activation du Pack SketchUp (nom, prénom, adresse email). Adébeo agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD pour ce traitement, dans les conditions précisées par la politique de protection des données de la Société, accessible à l'adresse <https://ecole-home.com/conditions-generales/> dans sa version identifiée par sa date.

Exécution. Toute difficulté relative à l'usage de la licence ou à l'accès à la formation e-learning doit être signalée par le Client directement à Adébeo. Cela ne dispense pas la Société de son obligation, en sa qualité de vendeur, de garantir la bonne exécution de la vente à l'égard du Client.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU CLIENT

9.1 Obligation d'exécuter de bonne foi le Contrat

Les Formations sont individuelles. Le Client n'est pas autorisé à communiquer tout ou partie de leur contenu à des tiers ni à permettre à des tiers d'y participer.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle, à la vie privée, à l'image, au secret des affaires et aux données à caractère personnel.

La Société transmet au Client une ingénierie pédagogique, des méthodes et des outils qui lui sont propres. Le Client est autorisé à les mettre en œuvre pour l'exercice de son activité de conception en architecture d'intérieur et design d'espace auprès de ses propres clients. Il s'interdit en revanche, sans limitation de durée :

- de reproduire, adapter, commercialiser, diffuser ou mettre à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux, les Supports pédagogiques, matrices et outils fournis par la Société ;
- de reproduire ou de transposer l'ingénierie pédagogique, la structure ou la progression de la Méthode H.O.M.E. dans un programme de formation ou de coaching ;
- de créer une confusion dans l'esprit du public entre sa propre activité et celle de la Société, notamment par l'usage de son identité visuelle, de ses marques ou de son vocabulaire.

Ces stipulations ne font pas obstacle à ce que le Client exerce librement son activité, y compris une activité de formation, dès lors qu'elle repose sur son propre contenu et sa propre pédagogie.

9.2 Obligation relative à la préparation des dossiers

Le Client s'engage à :

- Utiliser les matrices Google slide et ou Google sheet mises à sa disposition lors de la préparation des dossiers ou exercices.
- Ne pas porter atteinte aux droits de tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle, à la vie privée, à l'image, au secret des affaires, aux données personnelles. Notamment, le Client procède, avant toute transmission d'un dossier à la Société, à l'anonymisation des informations permettant d'identifier ses propres clients ou leur logement, dans les conditions prévues à l'article 10.2.4.
- Respecter les réglementations et législations applicables.

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Droit de la Société

La Société reste propriétaire ou seule exploitant autorisée des sites, des applications, Plateforme, Supports de Formations, marques, dessins, bases de données, et, plus largement, de tous contenus qui sont rendus accessibles et/ou disponibles au Client dans le cadre des présentes Conditions Générales de Services, ainsi que de tout autre élément communiqué par la Société ou rendu accessible au Client, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, totale ou partielle, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique, etc.) des informations, vidéos et documents disponibles sur le Site, la Plateforme et les Groupes Privés, qu'ils soient ou non protégés par des droits de propriété intellectuelle est interdite, sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

Le Client s'interdit également de filmer, d'enregistrer et/ou diffuser une conférence ou un séminaire en présentiel ou en distanciel (visioconférence) dispensé par la Société.

Le Client s'interdit de copier, vendre, donner, ou diffuser les contenus des Formations pour construire ou aider à la construction d'autres programmes de formation.

Le Client s'interdit également d'enregistrer ou de déposer une demande d'enregistrement de tout signe distinctif de quelque nature que ce soit et qui pourrait porter atteinte aux droits de propriété de la Société.

Le Client s'engage à utiliser les outils "modèles/templates" fournis par la Société dans le cadre unique de sa propre activité d'architecte d'intérieur et s'interdit de vendre ou diffuser de quelque manière que ce soit ces outils modèles (exemples de dossiers clients, fiches de calcul, exemples de devis, exemples de DCE, etc.) à qui que ce soit.

Le Client s'engage également à informer immédiatement la Société de toute violation de ses droits de propriété, et à fournir à la Société toute information nécessaire pour protéger et faire respecter ces droits de propriété intellectuelle.

En outre, le Client s'abstient de vendre ou de diffuser de quelque manière que ce soit, des produits qui enfreignent les droits de propriété de la Société.

10.2 Licence d'utilisation des travaux réalisés par le Client dans le cadre des formations « Méthode HOME : Niveau 1 & 2 » et « HOMER NINJA : Niveau 3 », ainsi que leurs déclinaisons (prolongation, projet supplémentaire, Accélération)

Dans le cadre des formations « Méthode HOME : Niveaux 1 & 2 » et « HOMER NINJA : Niveau 3 », ainsi que de leurs déclinaisons (prolongation, projet supplémentaire, Accélération), le Client est amené à réaliser des projets, tels qu'ils sont identifiés au programme détaillé annexé au contrat de formation professionnelle (ci-après les « Travaux »).

Afin de permettre le bon déroulement de la formation et, le cas échéant, la valorisation de ces Travaux, le Client concède à la Société une licence d'utilisation non exclusive, gratuite et révocable. Cette licence est consentie pour le monde entier, pour une durée de dix (10) ans à compter du rendu des Travaux, et est renouvelable par accord exprès. Les droits concédés sont le droit de reproduction et le droit de représentation, à l'exclusion de tout autre.

L'exploitation de cette licence est strictement encadrée selon les finalités suivantes :

10.2.1. Usage pédagogique interne (Licence acquise)

La licence autorise la Société à reproduire et représenter les Travaux à des fins strictement pédagogiques et internes. Cet usage comprend l'illustration en cours, les corrections croisées entre stagiaires inscrits, l'étude de cas, ainsi que la diffusion lors de webinaires ou d'ateliers internes réservés aux apprenants dont le contrat avec la Société est en cours.

10.2.2. Usage promotionnel externe (Soumis à consentement séparé)

Toute exploitation des Travaux à des fins de communication externe et de promotion (notamment sur les réseaux sociaux, les sites Internet de la Société et d'OPTIMISE MON ESPACE, ou lors de présentations à des prospects) est exclue de la licence acquise par défaut. Cet usage promotionnel fera l'objet d'une demande de consentement préalable, spécifique et distincte. Le Client est libre de refuser cet usage externe sans que cela n'ait la moindre conséquence sur son accès à la formation ou son évaluation.

10.2.3. Limites de la licence

La présente licence exclut expressément tout droit pour la Société de commercialiser, d'éditer à titre onéreux, de louer ou de céder les Travaux à des tiers. De même, la Société s'interdit formellement de déposer les Travaux à l'enregistrement à titre de marque, de brevet, de dessin ou modèle auprès de quelque autorité que ce soit. Le Client conserve l'entière propriété intellectuelle et morale de ses Travaux.

Révocation de la licence : Le Client peut révoquer la présente licence à tout moment, sans avoir à justifier de sa décision et sans frais, par simple demande adressée à home@ecole-home.com. La Société accuse réception de cette demande et cesse toute nouvelle exploitation des Travaux concernés dans un délai de trente (30) jours.

La révocation n'emporte pas obligation pour la Société de modifier ou de retirer les supports pédagogiques déjà constitués, les enregistrements de sessions et les replays antérieurs à la demande, qui peuvent demeurer accessibles aux stagiaires y ayant déjà eu accès. La Société s'abstient toutefois de les réutiliser dans toute nouvelle session, tout nouveau support ou toute nouvelle diffusion.

10.2.4. Anonymisation et consentement des tiers Afin de préserver la confidentialité des projets :

Anonymisation par le Client : Le Client s'engage à anonymiser l'ensemble des documents qu'il transmet dans le cadre de la Formation, par suppression des noms, adresses exactes, coordonnées et de tout élément permettant d'identifier ses propres clients, des tiers ou leur logement. Les documents non anonymisés ne seront pas exploités par la Société.

Consentement du client final : Lorsque l'exploitation d'un projet suppose le consentement du client final du Client (occupants du logement concerné), la Société met à disposition un modèle d'autorisation. Aucune exploitation externe des Travaux n'interviendra sans que cette autorisation n'ait été préalablement recueillie et transmise par le Client.

10.2.5 Déclaration d'originalité du Client

Le Client déclare que les Travaux qu'il transmet à la Société sont son œuvre originale et qu'il dispose des droits nécessaires pour concéder la licence prévue au présent article.

10.2.6. Données personnelles

Le traitement des données à caractère personnel découlant de l'exploitation de ces Travaux est encadré par la politique de protection des données de la Société, accessible à l'adresse <https://ecole-home.com/conditions-generales/> dans sa version identifiée par sa date, laquelle précise la base légale, la finalité, la durée de conservation et l'information des personnes concernées.

10.3 – Utilisation à titre de référence des signes de la Société ;

La Société accepte, sous réserve du respect de sa charte graphique et de sa validation préalable, que le Client mentionne et reproduise sa dénomination sociale, son nom commercial, ses marques et ses logos « ECOLE H.O.M.E », uniquement à des fins de référence commerciale, sur ses sites Internet, réseaux sociaux, supports et documents commerciaux ou promotionnels.

La Société autorise expressément le Client à mentionner dans sa communication qu'il applique la *méthodologie H.O.M.E.®*, à condition qu'il ait suivi jusqu'à la fin la formation Méthode HOME (avec ou sans prolongation) et reçu une attestation de suivi de la Formation avec la mention d'acquisition des compétences.

ARTICLE 11. ANNULATION, REPORT ET MODIFICATIONS DES SERVICES

11.1 Annulation et report des Services par le Client

11.1.1 Annulation des Services par le Client

Le Client peut annuler sa Commande à tout moment avant le début de la Formation. Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit (courriel à home@ecole-home.com ou LRAR) à la Société.

Pour toute annulation de la part du Client hors cas de force majeure (telle que définie à l'article 17) intervenant après l'expiration du délai de rétractation, la Société conservera ou réclamera les sommes suivantes à titre d'indemnité de dédit :

- Si l'annulation intervient à plus de dix (10) jours ouvrables avant le début de la formation : une indemnité de dédit de 15 % du prix total de la formation sera retenue ou réclamée par la Société.
- Si l'annulation intervient à dix (10) jours ouvrables ou moins avant le début de la formation : le montant du premier versement est intégralement conservé par la Société, à titre d'indemnité de dédit.
- Si l'annulation de la participation à un événement en présentiel intervient moins de vingt (20) jours ouvrables avant la date prévue : une indemnité de dédit correspondant à la totalité de la valeur de l'événement restera due à la Société et devra être versée dans un délai de quinze (15) jours.

Il est expressément convenu que ces retenues ou versements ont la nature d'indemnités de dédit destinées à dédommager la Société pour l'immobilisation de ses ressources. Elles ne constituent pas le paiement d'une prestation de formation. Elles sont facturées directement au Client et ne peuvent être imputées sur la prise en charge d'un financeur public ou mutualisé.

Abandon en cours de formation : les prestations effectivement dispensées restent dues au prorata de l'avancement pédagogique (règle du service fait), assorties d'une indemnité de dédit de 30 % du montant correspondant aux prestations non suivies.

11.1.2 Report des Services par le Client

Le Client peut reporter sa participation à une Formation, à condition d'adresser une demande écrite à la Société, par courriel à l'adresse home@ecole-home.com ou courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de la Formation.

Les événements en présentiels, hors cas de force majeure, ne peuvent être reportés par les Clients.

11.2 Annulation, report et modifications des Services par la Société

11.2.1 Annulation des Services par la Société

La Société se réserve le droit d'annuler les Formations. Cette annulation sera notifiée au Client au plus tard quinze (15) jours calendaires avant le début de la Formation.

Le Client pourra obtenir au choix :

- Un remboursement de l'intégralité des sommes versées par le Client pour la formation annulée, dans un délai maximal de 15 (quinze) jours à compter de la notification de l'annulation ;
- Un avoir correspondant à l'intégralité des sommes versées par le Client pour la formation annulée, utilisable dans un délai de six (6) mois.

Par ailleurs, en cas d'indisponibilité du formateur initialement prévu, la Société s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer son remplacement par un intervenant de qualification équivalente. Si le remplacement s'avère impossible, la Société propose au Client une date de report. Si cette date ne lui convient pas, le Client obtient le remboursement intégral des sommes versées au titre de la session concernée, dans un délai de quinze (15) jours.

11.2.2 Report des Services par la Société

La Société se réserve le droit de reporter les dates des Formations.

La Société est en droit de reporter les Formations à condition d'avoir notifié ce report au plus tard dix (10) jours calendaires avant le début de la Formation. Dans cette situation, le Client pourra obtenir, s'il ne souhaite plus bénéficier de la formation, au choix :

- Un remboursement de l'intégralité des sommes versées par le Client pour la formation reportée ;
- Un avoir correspondant à l'intégralité des sommes versées par le Client pour la formation reportée, utilisable dans un délai de six (6) mois.

Dans l'hypothèse où la Formation est reportée parce que le nombre minimal de participants n'est pas atteint, ce report est notifié au Client au plus tard dix (10) jours calendaires avant le début de la Formation, et le Client bénéficie des mêmes options que celles prévues à l'alinéa précédent.

La Société peut être contrainte de reporter la tenue d'un événement en présentiel faisant l'objet de la Formation. Hors cas de Force Majeure, ce report doit être notifié plus de dix (10) jours calendaires avant le début de l'événement. Si la date de report ne convient pas au Client, celui-ci pourra obtenir un remboursement d'une partie de la Formation équivalente à la valeur de l'événement.

11.2.3 Modifications des Services par la Société

En cas de modification de l'heure et/ou de lieu d'un Service, le Client sera informé par la Société par l'envoi d'un courriel à l'adresse communiquée lors de la Commande.

En tout état de cause, toutes les informations nécessaires concernant les modifications affectant le Service sont disponibles sur le Compte Utilisateur du Client.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION ET FIN DU CONTRAT

12.1 Résiliation pour faute

En cas d'inexécution par l'une des Parties d'une obligation lui incombant, l'autre Partie la met en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. À défaut d'exécution dans les quinze jours calendaires suivant la réception de la mise en demeure, le Contrat peut être résilié de plein droit, sans préjudice de la réparation du préjudice subi.

Sont considérées comme des obligations essentielles du Client celles résultant des articles 4.2, 9 et 10 des présentes, ainsi que de l'article relatif au prix et aux modalités de paiement du contrat de formation professionnelle.

12.2 Conséquence de la fin du Contrat

En cas de fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client cesse d'accéder à la Plateforme, aux Services et aux Groupes Privés. Sous réserve des indemnités de dédit prévues à l'article 11.1.1, les sommes versées correspondant à des prestations non exécutées sont remboursées au Client. En cas de résiliation pour faute du Client dans les conditions de l'article 12.1, le Client cesse en outre toute utilisation des Supports pédagogiques et procède à la destruction de tout support reproduisant tout ou partie de leurs contenus, sans préjudice de la faculté qui lui est reconnue aux articles 9.1 et 10.1 d'utiliser les méthodes et outils acquis dans le cadre de sa propre activité professionnelle.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITE

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des Informations confidentielles et à ne pas les divulguer sans l'accord écrit de l'autre Partie, sauf injonction d'une juridiction ou d'une autorité de contrôle et sauf pour la défense de ses intérêts en justice. Cette obligation demeure pendant la durée du Contrat et cinq ans après son terme, sauf si les informations deviennent publiques sans manquement de l'une des Parties.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITE

La Société est tenue d'une obligation de moyens quant à l'atteinte par le Client des objectifs pédagogiques de la Formation. Elle ne garantit pas la réussite du Client, qui dépend notamment de son assiduité, de son travail personnel et de la réalisation des exercices requis.

Le Contrat étant conclu à distance, la Société est responsable de plein droit, conformément à l'article L.221-15 du code de la consommation, de la bonne exécution des obligations qui en résultent, que ces obligations soient exécutées par elle-même ou par d'autres prestataires de services, notamment l'hébergeur de la Plateforme et les éditeurs des outils de visioconférence. Elle ne peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité qu'en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution est imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat, ou à un cas de force majeure au sens de l'article 17.

Conformément à l'article 1231-3 du code civil, la réparation porte sur les dommages qui étaient prévisibles lors de la conclusion du Contrat, sauf faute lourde ou dolosive.

Les conseils, outils, plans et corrections de plans délivrés dans le cadre de la Formation constituent des supports pédagogiques destinés à l'apprentissage du Client. Ils ne constituent ni une prestation de maîtrise d'œuvre ni un document d'exécution et ne dispensent pas le Client de faire valider ses projets par les professionnels compétents.

ARTICLE 15 – SESSION PILOTE

La Société peut proposer au Client de participer à une session dite « pilote », constituant la première mise en œuvre d'une Formation. Le Client en est informé avant la signature. Dans ce cas :

- les cours et le portail de formation sont en cours de réalisation ;
- le Client participe, avec un nombre restreint de participants, à la construction et à l'amélioration de la Formation, et bénéficie en contrepartie d'un suivi renforcé ;
- le contrat de formation professionnelle mentionne le caractère pilote de la session ; il comporte en outre, à peine de nullité et conformément à l'article L.6353-4 du code du travail, les mentions qui y sont prévues, notamment les modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Toute modification du contenu ou de la durée en cours d'exécution est portée à la connaissance du Client. Lorsqu'elle affecte substantiellement les objectifs, la durée ou les modalités de la Formation, elle requiert l'accord exprès du Client ; à défaut d'accord, le Client peut résilier sans indemnité et obtient le remboursement des prestations non exécutées.

ARTICLE 16 – AUTORISATION DE L'UTILISATION DE L'IMAGE DES CLIENTS

La Société est susceptible de capter l'image et la voix du Client à l'occasion des Formations et des événements. Cette captation et son exploitation sont subordonnées à une autorisation préalable, expresse et distincte, recueillie au moyen du formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image, remis au Client au plus tard à son entrée en formation et en tout état de cause avant toute captation. Le refus du Client est sans conséquence sur son accès aux Formations et sur les

conditions de leur exécution. Le Client peut retirer son autorisation à tout moment, aussi simplement qu'il l'a donnée, par demande adressée à home@ecole-home.com ; la Société cesse alors toute nouvelle exploitation dans un délai de trente (30) jours

ARTICLE 17. FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 1218 du code civil, il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation. L'indisponibilité d'un intervenant de la Société ne constitue pas un cas de force majeure.

La Partie affectée en informe l'autre sans délai. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution est suspendue, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat. Si l'empêchement est définitif ou excède soixante jours, les Parties se rapprochent pour rechercher une solution ; à défaut, le Contrat est résolu de plein droit dans les conditions des articles 1351 et 1351-1 du code civil.

Lorsque le Client est empêché de suivre la Formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, il peut rompre le contrat de formation professionnelle ; conformément à l'article L.6353-7 du code du travail, seules les prestations effectivement dispensées sont alors dues au prorata temporis de leur valeur prévue au Contrat, à l'exclusion de toute indemnité.

ARTICLE 18 - CESSION

Aucune des Parties ne peut céder ou transférer ses droits et obligations sans l'accord écrit préalable de l'autre. Par exception, la Société peut céder le Contrat en cas de fusion, d'apport ou de changement de contrôle, à la condition que le cessionnaire reprenne l'intégralité de ses obligations et que les droits du Client n'en soient pas diminués. Le Client en est informé au préalable et peut, si ses droits devaient être diminués, résilier sans frais et obtenir le remboursement des prestations non exécutées.

ARTICLE 19 - INVALIDITÉ ET NON-RENONCIATION

Si une stipulation des présentes est jugée non écrite, invalide ou inapplicable par le tribunal compétent, les autres stipulations demeurent en vigueur. Les Parties conviennent de négocier de bonne foi et d'un commun accord une stipulation de remplacement valide et exécutoire répondant pratiquement aux mêmes objectifs.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'une stipulation ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 20 - DONNÉES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre dans le cadre de la Formation sont décrits à l'article du contrat de formation professionnelle qui leur est consacré. La politique de protection des données de la Société, qui couvre également les traitements liés au Site internet et à la prospection, est accessible à l'adresse <https://ecole-home.com/conditions-generales/> dans sa version identifiée par sa date.

S'agissant des données des occupants du logement étudié dans le cadre d'un projet réalisé pendant la Formation, la Société est responsable du traitement pour les finalités pédagogiques qu'elle définit : correction, illustration, échanges entre pairs, et met en œuvre les mesures appropriées. Le Client demeure responsable, à l'égard de ses propres clients, de la licéité de la collecte initiale et de l'information des personnes concernées, ainsi que de l'anonymisation préalable prévue à l'article 10.2.4.

Prospection commerciale par voie téléphonique. Conformément à l'article L.223-2 du code de la consommation, il est rappelé que l'article L.223-1 du même code interdit de démarcher par téléphone un consommateur qui n'a pas exprimé préalablement son consentement à faire l'objet de prospections commerciales par ce moyen.

Le numéro de téléphone communiqué par le Client est utilisé pour l'exécution du Contrat. Il n'est utilisé à des fins de prospection commerciale téléphonique que si le Client y a préalablement consenti par un acte positif clair, distinct de l'acceptation des présentes. Ce consentement peut être retiré à tout moment par simple demande adressée à home@ecole-home.com.

ARTICLE 21 - MODIFICATIONS

Les CGS applicables au Client demeurent celles dont la version, identifiée par sa date au contrat de formation professionnelle, a été acceptée par le Client avant la signature de celui-ci.

Par exception, la Société peut apporter aux contrats en cours les modifications liées à l'évolution technique de la Plateforme, à la condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité des Services, et que les caractéristiques auxquelles le Client a subordonné son engagement, telles qu'elles figurent au contrat de formation professionnelle, demeurent inchangées. Le Client en est informé préalablement. Toute autre modification requiert son accord exprès et préalable.

ARTICLE 22 - DROIT APPLICABLE, MÉDIATION ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGS seront régies, interprétées et prendront effet conformément à la loi française.

En cas de litige, les Parties tenteront au préalable de se rapprocher et de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable dans les trente (30) jours suivant la réception d'une notification d'un tel litige par l'une des Parties à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, tout Client ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Société. L'entité de médiation retenue est : Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C), association loi 1901 n° W751237320, inscrite sur la liste des médiateurs de la consommation établie par la CECMC. Le Client consommateur peut déposer sa réclamation sur le site internet du médiateur, www.cm2c.net, ou par voie postale au 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris. La saisine du médiateur suppose qu'une réclamation écrite ait été préalablement adressée à la Société et intervient au plus tard dans le délai d'un an à compter de cette réclamation.

2. Juridiction compétente

Le recours au médiateur de la consommation est facultatif et n'est pas une condition préalable à la saisine du juge. En cas d'échec de la tentative de résolution amiable, tout litige afférent à la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la terminaison du Contrat sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun, que le Client ait ou non recouru à la médiation.

